

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE conjointe  
du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 20 décembre 2018.

Présents :

Conseil communal

Présents. Mme S. DELETTRE, Bourgmestre-Présidente; MM. et Mmes W.M. KUO, Fr. BASTIN, P. MATHY, Ch. GUYOT-STEVENSON, Y. FREDERIC, Echevins; MM. et Mmes B. JURION, Ch. GARDIER, Fr. GUYOT, N. TEFNIN, M.-P. FORTHOMME, G. BRUCK, Cl. BROUET, Fr. GAZZARD, P. MORDAN, A. FAGARD, A. WEBER, Ph. HOURLAY, S. SINIAPKINE, L. JANSSEN, Y. LIBERT, Conseillers.

M. L. MARÉCHAL, Président de CPAS sortant non réélu (voix consultative).

M. Fr. TASQUIN, Directeur général.

Conseil de l'Action sociale

M. L. MARECHAL, Président sortant non réélu (voix consultative)

Mmes N. BERTHOLET, Ch. STEVENSON, B. DELBEUCK, ~~D. HEUSE~~, MM. J. DECERF, P. BALHAN, Y. FREDERIC et Mme Ch. MONTULET, conseillers.

Mme D. CURVERS Directrice générale.

----- o -----

En vertu de l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et des articles 26 bis (§ 5 alinéa 2) et 34 bis de la loi organique des Centres publics d'Action sociale, le Conseil communal et le Conseil de l'Action sociale sont réunis conjointement ce jour sur convocation du 12 décembre 2018.

----- o -----

La séance est ouverte à 19H45 par Madame la Bourgmestre qui cède la parole au Président du Conseil de l'Action sociale.

----- o -----

**SEANCE PUBLIQUE**

Exposé du Président du CPAS sur les synergies développées entre le CPAS et la Commune. Prise d'acte.

M. Maréchal lit le rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois pour l'exercice 2019.

Mme Montulet approuve les mesures pour les économies d'échelle et une meilleure collaboration entre les institutions. Il y a un an, elle avait pointé l'urgence d'augmenter les effectifs du personnel social et cela a bien été exécuté, ce qui est précieux vu l'augmentation du nombre de RIS. Elle déplore que la précarité de certains logements soit toujours présente mais il lui est revenu que ça allait changer. Osons Spa suivra ce dossier de près pendant la mandature. Pour sa dernière séance, elle lance un appel aux futurs conseillers de l'action sociale: laisser de côté les velléités personnelles et travailler pour le bien-être des Spadois.

**Rapport relatif aux économies d'échelle  
et aux suppressions des doubles emplois pour l'exercice 2019**

L'article 26 bis §5 de la loi organique stipule que "*le comité de concertation veille à ce qu'il soit établi annuellement un rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activité du centre et de la commune*".

Les travaux parlementaires précisent :

*« Des économies peuvent résulter de l'usage en commun des services d'appui tels que l'informatique, un service d'entretien, une imprimerie. Elles peuvent trouver leur source dans le développement coordonné de services ou encore dans une meilleure répartition des tâches. Le comité de concertation devra préconiser les modalités d'exécution des économies d'échelle et de mise en œuvre des recommandations. .... »*

En 2017 et en 2018, de nouvelles formes de coopération entre la commune et le CPAS ont vu le jour, surfant sur la vague du nouveau décret « synergies » de la Région Wallonne.

Afin d'optimiser le fonctionnement de nos deux institutions, les rapprochements et collaborations entre la Ville et le CPAS se sont développés et approfondis dans les domaines suivants :

1. Administration générale
2. Travaux
3. Fourniture d'énergies et de services
4. Enfance, famille et enseignement
5. Emploi
6. Affaires sociales
7. Plan de Cohésion Sociale
8. Réflexions sur l'avenir des bâtiments ville-cpas
9. Codir commun

Le rôle de ce rapport est d'éclairer les mandataires publiques ainsi que la population spadoise sur les synergies envisagées à l'heure actuelle et celles en devenir.

## **1. Administration générale**

Le poste de Directrice Financière partagé entre la Commune et le CPAS se traduit par une économie de 65% sur le montant du salaire dans le budget du CPAS... mais en fait une économie pour la collectivité spadoise. Plusieurs années de fonctionnement sans problème confirment le bien-fondé de cette décision. Outre l'avantage financier d'une gestion coordonnée des deux "Caisses", l'avantage humain d'une excellente collaboration entre les deux administrations se révèle être un atout majeur également. En effet, la coordination et la concertation entre les deux entités par de très fréquents contacts et échanges d'informations préalables aux actes administratifs permet une plus grande efficacité dans leur rédaction et plus de rapidité dans leur application, mais aussi d'apporter plus efficacement des réponses aux différents actes et rapports administratifs nécessaires au bon fonctionnement des deux structures.

Le CPAS et la Ville ont réalisés plusieurs mises en commun des ressources :

- a) L'organisation d'un CPPT commun et la désignation d'un conseiller en sécurité, membre du personnel du CPAS, pour venir en soutien au conseiller en sécurité de la Ville de Spa.
- b) La mise en commun des ressources humaines concernant l'élaboration des budgets, modifications budgétaires : réunions communes, transmission des informations, ...
- c) L'engagement d'une employée sous statut article 60§7 et mise à disposition de la commune pour renforcer le service des affaires sociales de la Ville de Spa.
- d) L'engagement futur de personnel d'entretien sous statut article 60§7 et mis à disposition de la commune et du CPAS.
- e) Marché commun en matière d'assurances.
- f) Réflexions autour du deuxième pilier de pension : aboutissement de ce dossier en 2018.
- g) Organisation d'une fête de fin d'année commune pour les vœux de la Commune et du CPAS et mise à l'honneur des personnes pensionnées dans l'année.

## **2. Travaux**

L'entretien du parc entourant le CPAS, des travaux d'entretien et de petites réparations nécessitant un outillage spécialisé, ou l'achat de matériel, par exemple électrique, via les fournisseurs de la Ville, ont permis de réaliser encore cette année, outre une économie substantielle en matière d'investissement dans du matériel lourd ou spécifique, une économie et souvent une plus grande rapidité d'exécution.

## **3. Fournitures d'énergies**

En matière de fournitures d'électricité, de carburants pour les véhicules et de mazout de chauffage, l'entretien du chauffage, la participation du CPAS aux marchés conjoints lancés avec la Ville ont permis cette année encore des économies par le biais de remise plus importante sur les prix officiels.

## **4. Enfance, famille et enseignement**

Bien que n'étant pas à proprement parlé une organisation de la Ville, le CPAS participe aussi à l'aide à l'enfance en hébergeant une structure d'aide aux devoirs mise sur pied par un groupe de bénévoles spadois.

## **5. Emploi**

Le CPAS a participé activement avec l'échevinat de l'emploi pour le salon de l'emploi qui s'est tenu à Spa.

Le CPAS a toute sa place dans l'organisation de cet événement.

## **6. Affaires sociales**

La concertation avec le Service des Affaires sociales, pour les questions liées au logement, à l'insertion sportive ou culturelle, au soutien des structures s'occupant de réinsertion sociale est donc un fait et qui pourrait encore se développer.

Une cellule de réflexions autour du logement a été initiée en 2017-2018 afin de se concerter sur ce sujet. Elle devrait poursuivre son action en 2019.

## **7. Plan de Cohésion Sociale**

Dans le domaine de l'éducation à l'utilisation responsable des énergies, une action commune du Conseiller en Energie, du Plan de Cohésion Sociale, du Service du Logement et du CPAS se met en place chaque fois qu'une action est possible dans le cadre d'une manifestation organisée dans la Commune, comme c'est le cas pour l'organisation de « La Nuit de l'Obscurité ».

Participation du CPAS dans le projet « Tip Top Santé » : finalisation de l'action.

Projet de Chouette shopping organisé par le Plan de Cohésion Sociale auquel le CPAS participe activement.

Projet d'excursions organisées avec le Plan de Cohésion sociale pour nos usagers du CPAS.

Projet de participation de nos usagers au marché de Noël organisé en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale.

Organisation conjointe du CPAS et du PCS dans le cadre du « plan canicule » en juillet 2018. Une plateforme de réflexions devra être mise en place pour rendre structurelles nos actions tant pour le « plan canicule » que pour le « plan grand froid ». Une réflexion doit être initiée avec l'ensemble des acteurs de terrain.

## **8. Réflexions autour des bâtiments Ville-CPAS**

De nombreuses réflexions ont pu être menées de concert entre la ville et le CPAS afin d'imaginer un regroupement des deux institutions sur un même site. Cette réflexion a pu être menée sur base des préoccupations de chacune des institutions et dans le respect de leurs missions.

## **9. Codir Commun**

Le législateur a souhaité rendre transparent l'action des Comités de direction de la Ville et du CPAS. Désormais, chaque directeur général est invité à être présent au Codir de l'administration sœur. Il est évident que cette participation amènera un dialogue constructif au sein des deux institutions.

Si les économies d'échelle immédiates ont déjà largement été menées à bien, des pistes existent encore pour aller plus loin... mais à plus long terme: nous avons encore du pain sur la planche.

Tout est possible et la créativité devra être de mise pour atteindre les économies d'échelle nécessaires au bon fonctionnement de nos deux administrations.

En conclusion, ces diverses pistes, abouties ou à explorer, devront l'être non pas tant pour diminuer les coûts à n'importe quel prix, mais surtout pour pouvoir utiliser toutes nos ressources au bénéfice de services à la population les plus complets possibles et au moindre coût avec les effectifs qui sont les nôtres.

Madame la Bourgmestre lève la séance à 20h05

Pour le C.P.A.S.,

La Secrétaire,

Le Président,

\*Séance du Conseil communal du 20 décembre 2018\*

D. CURVERS

L. MARECHAL

Le Secrétaire,

Pour la Ville de Spa

La Présidente,

Fr. TASQUIN

S. DELETTRE

---

Le présent procès-verbal est approuvé par le Conseil communal, lors de la séance du

---

---